

Jacques Lavau
adresse
69xxx Ville
☎ 04 78 xx xx xx

D.E.A. Mécanique des Solides Orsay
Ingénieur Génie Industriel Orsay
Marketing Industriel C.N.A.M.
Informatique Industrielle H.E.I.
Licence de Psychologie, Lyon 2002

Le doyen des Juges d'instruction
Tribunal de Grande Instance
Palais de Justice
B.P. 2113
26021 Valence cedex

22 novembre 2007 - 8 février 2016

Constitution de partie civile : largement assez de pièces publiques pour rouvrir le dossier pénal de madame Annie Beurain, et de ses commanditaires Geneviève Letellier et Cécile Lavau.

Monsieur le Juge,

Le 14 mars 2006, le juge M. Maynial a fait entièrement fond sur l'attestation mensongère dictée à Madame Annie Beurain par ses commanditaires Geneviève Letellier et Cécile Lavau. Citation :

Les griefs invoqués par Madame Geneviève LETELLIER sont établis par les documents produits aux débats, et notamment l'attestation très détaillée de Madame Annie BEAURAIN, sa collègue de travail,

Le 26 janvier 2001, j'avais déposé une plainte avec constitution de partie civile, à l'encontre de Madame Annie Beurain et de sa commanditaire Geneviève Letellier, selon l'article 441-7 NCP, pour confection et usage d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts. Madame Beurain réside au 46 rue Pierre Ramus, 02100 Saint-Quentin. Madame Geneviève Letellier réside au quartier Gandole, 26740 Savasse, adresse actuellement libellée : 665 route de la tuilerie, 26740 Savasse.

Aussitôt que la substitute V. Deneux (promue procureure depuis) a garanti le 13 décembre 2002 l'impunité au gang dirigé par Geneviève Letellier, ce gang s'est déchaîné, et a multiplié les preuves **publiques** de ses calomnies, de son harcèlement, de sa joie de nuire, et il **s'est coupé publiquement** à plusieurs reprises.

A présent il est **public depuis de nombreuses années** que les faux témoins nolisées par Geneviève Letellier se coupent l'une l'autre :

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/faux_temoins.html

http://debats.aristeides.info/index.php?option=com_content&view=article&id=163:le-faux-temoignage-de-michele-lacroix-aux-standards-de-fraude-du-feministan&catid=53:faux-tmoins&Itemid=64

Madame Beurain prétend m'avoir facilement terrorisé avec une chienne fort modeste, dans un épisode de haute fantasmagorie :

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide

Jacques Lavau

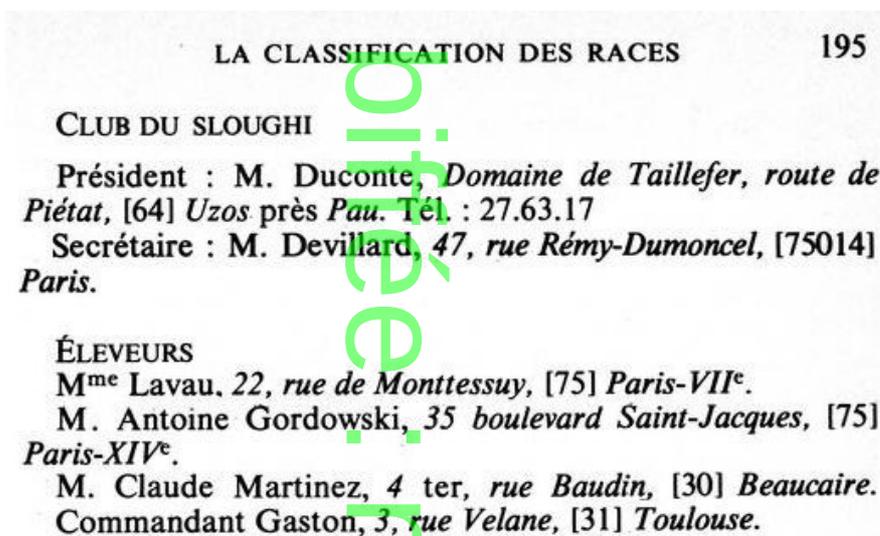
1 / 13

âgée de quinze ans, écoutait dans le salon, de la musique de jeunes assez fort. Au lieu de demander à ma fille d'interrompre sa musique, Jacques entra dans une colère sans nom à son égard, je pense qu'il l'aurait frappé si ma chienne-boxer n'avait pas montré les crocs en grognant, il savait qu'elle était de défense et avait déjà mordu . Après lui avoir vertement

, car ma chienne aurait bien voulu goûter à un de ses mollets, à dater de ce jour.

Or il est **public** que ma mère Anne de Corlieu, épouse Lavau était répertoriée dans le Livre des chiens de Georges W. Roucayrol, et que nous avions dans l'appartement de Paris quatre forts sloughis, d'une toute autre taille que le roquet Beaurain :

http://debats.aristeides.info/index.php?option=com_content&view=article&id=168:nos-sloughis-miss-patchouli-polaire-penelope-contre-annie-beurain&catid=53:faux-tmoins&Itemid=64



Sûre aussi de son impunité, dans l'excitation de la guerre à mort contre le témoin gênant encore vivant, et dans son émulation avec Jean-Paul Douhait (qu'elle avait recruté en février 2005), madame Beurain aussi s'est coupée à plusieurs reprises, par exemple le samedi 15 mars 2008, sur feu le forum québécois Primo Vivere. Son fondateur Jonathan Lavoie est vivant et toujours joignable. La sauvegarde de cette page est **publique**.

Le 17 octobre 2010, le jour des trente-deux ans de Bertrand Lavau, le gang dirigé par Geneviève Letellier s'est aussi **publiquement vanté** des dommages collatéraux obtenus sur mon fils Bertrand, et les preuves en demeurent **publiques** :

<http://fr.bio.medecine.narkive.com/iodhHr4V/ce-toubab-qui-se-vantait-de-tuer-a-distance.3> (pour la page 3,)

<http://fr.sci.zetetique.narkive.com/OWgCiqLV/ce-toubab-qui-se-vantait-de-tuer-a-distance.3>

et à [https://groups.google.com/forum/#!topic/fr.sci.zetetique/plUHlPMt4ZU\[1-25-false\]](https://groups.google.com/forum/#!topic/fr.sci.zetetique/plUHlPMt4ZU[1-25-false])

<http://deonto-famille.info/index.php?topic=253.0>

Le 15 mars 2008, Annie Beurain a **publiquement** fait la preuve que Geneviève Letellier l'entretient dans la pure fiction : elle a soutenu savoir bien mieux que moi la date de décès de ma tante Berthe de Corlieu, alors qu'il y a des actes notariés, avec date certaine :

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/Sectes_croyances_religions.html

Dans son omniscience innée, Annie Beurain ne trompe jamais les gens que de six ans... les actes prouvent que Berthe de Corlieu est décédée le 17 décembre 1992.

#

cerfa
N° 30-1030

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS N° 2705

Formulaire obligatoire en vertu de l'art. 800 du Code Général des Impôts

<p>(1) La déclaration est établie en double exemplaire lorsque les éléments d'actif, imposables ou non, qu'elle comporte, sont d'une valeur totale supérieure à 100 000 F.</p> <p>(2) Nom, prénoms, du défunt en lettres capitales d'imprimerie. Pour les femmes mariées ou veuves, indiquer le nom patronymique de la défunte.</p>	<p>RECETTE des IMPÔTS de <u>RODEZ</u></p> <p>DÉPARTEMENT de <u>AVEYRON</u></p> <p>(1) <u>SUCCESSION DE Mademoiselle DE CORLIEU</u></p> <p>(2) <u>Berthe Jeanne Paulette</u></p> <p>domiciliée à <u>RODEZ 2 rue Bêteille</u></p> <p>décédée à <u>RODEZ 1 rue Combarel</u></p> <p>le <u>17 décembre 1992</u></p>	<p>DÉCLARATION N° _____</p> <p>du _____ 19__</p> <p>Journal R _____ N° _____</p> <p>Fiches de décès annotées <input type="checkbox"/></p> <p>ANNOTATIONS DIVERSES</p>
---	--	---

DÉCLARATION DE RECETTE

Toujours dans la syntaxe standard de ces répudiations pathologiques et crapuleuses (ces urgences psychiatriques voire criminelles qu'aucun juge n'a la formation en psychiatrie nécessaire pour traiter cela correctement), Annie Beaurain prétend :

- qu'il ne faisait pas davantage de travail dans la maison, je ne l'ai jamais vu un pinceau ou un marteau à la main. C'était Geneviève et Cécile, même petite fille, qui faisaient, comme elles pouvaient, tous les travaux dans la maison. Rajouter des prises électriques, reboucher des fissures, repeindre... Lui, pendant ce temps, se distrait dans son bureau, épuisé par le travail intellectuel que représentaient ses recherches... quoiqu'étant allée des centaines de fois chez eux (nous habitons à moins de 100 mètres), je suis pratiquement toujours tombée à des moments où il se distrait, que ce soit le matin, l'après-midi, le soir.

Certes, Geneviève Letellier ayant raflé toutes les archives du ménage, et détruit toutes les pièces à décharge, je ne peux plus prouver que c'est moi qui construisis nombre de nos meubles, moi qui faisais toutes les maçonneries (par exemple réparer les dégâts faits par Nabis, notre grand beauceron) et une part des plâtreries (l'autre part étant due à mon beau-père), ainsi qu'une part de plomberies sur cuivre, moi qui réparais les marches d'escalier, aussi bien ceux en bois que celui de la cave, moi qui réparais les volets et les fenêtres, moi qui faisais l'isolation de toiture, moi qui faisais les scellements, moi qui réparais la porte-fenêtre de terrasse au second étage à Savasse, puis la terrasse elle-même, puis le pilier de portail, moi qui abattais les branches dangereuses et élaguais les arbres, moi qui cousais, moi qui étais chargé de taper les courriers, moi qui réparais les carrosseries voire le châssis du C35, moi qui posais le papier peint et réparais lave-linges et lave-vaisselle, ou le magnétophone volé dans le collège où exerçait Geneviève mon épouse... Mais j'ai pu **prouver publiquement** que je continuais de même à coudre, que je continuais de même à construire ou consolider de nombreux meubles, que je continuais à souder à l'arc, à réparer en polyester, à usiner des métaux, que je continuais à jardiner, etc :

http://debats.aristeides.info/index.php?option=com_content&view=article&id=163:le-faux-temoignage-de-michele-lacroix-aux-standards-de-fraude-du-feministan&catid=53:faux-tmoins&Itemid=64 (*Le faux témoignage de Michèle Lacroix, aux standards de fraude du Féministan*).

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/carrieres_histrioniques_pervers.html

Il est **prouvé publiquement** qu'au Lycée Champollion, nous les 6^e et 5^e pilotes, nous avions quatre heures d'atelier par semaine, le lundi de 14 h à 18 h en 6^e, le mardi de 14 h à 18 h en 5^e, atelier bois ou atelier fer : http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/Fam_Lavau/Champollion_1951-1960.html

On peut vérifier sur le site original : <http://www.trombi.com/sip> . De plus Sylvain Reboul, Bertrand Wolff, et Henri Cabanac sont encore vivants et joignables, peuvent témoigner de nos heures d'atelier.

Nombre de mes réalisations en couture sont également **détaillées en ligne** (tentes, pèlerine, jupes de pluie, camails-couvre-sacs à dos, etc.), ainsi qu'un brancard de pulka, une godille hybride mi-chinoise mi occidentale, etc.

Toute militante du misandrisme victimaire est ravie de lire cette calomnie :

- qu'il ne faisait aucun travail, ni études sérieuses : il était enfermé dans son bureau où j'entendais soit le bip caractéristique des jeux sur ordinateur, accompagné de musique très pure, jouée par une chaîne de haute qualité, donc très chère (surtout, il y a quinze ans et plus à une époque où les disques lasers n'existaient pas), soit le poste de télévision, acheté, soi-disant pour faire fonctionner un ordinateur, que les enfants, n'avaient pas le droit de regarder. Geneviève, qui l'avait payé, ne le regardait pas davantage. Il faisaient des soi-disant recherches, qui n'ont pas abouti à grand chose, mais coûtaient très cher. Un jour, profitant de
Toutefois jamais ni Annie Beaurain ni ses deux commanditaires n'ont jamais prouvé qu'il aurait existé des jeux sur un Osborne 01, ordinateur strictement bureautique, pourvu d'origine d'un écran de cinq pouces, ni que s'il avait existé un jeu, j'en aurais possédé un, et encore moins utilisé... Les disquettes, le gang les a toujours... Rien trouvé ?

« Aucune étude sérieuse » prétendent-elles, « soit-disant recherches », prétendent-elles aussi. En ce cas il faudrait expliquer comment cela se fait que je suis publié depuis décembre 1997 à la fin des actes d'un colloque d'histoire des mathématiques, où j'occupe les 41 dernières pages, pièce jointe n° 3, copie en ligne à http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/Mystification_.htm. Et il y a eu comité de lecture :

L. Boi, G. Châtelet, A. Dahan Dalmedico,
M. G. Doncel, J.-L. Dorier, D. Flament, Ch. Gilain,
J. Gray, J. Lavau, A. C. Lewis, Ch. Morazé, D. E. Rowe,
K.-H. Schlote, G. Schubring, L. Sinègre,
J.-J. Szczeciniarz, M. Zerner.

Le nombre, une hydre à n visages

Les concepts mathématiques ont bien une histoire, une histoire capable de faire comprendre, même au mathématicien, le sens d'un grand nombre de ses « gestes ». Ce n'est pas une histoire faite pour assurer et figer « à jamais » dans la Vérité, l'« être » et la « chose » mathématiques actuels ; elle interpelle et se veut le témoin d'une discipline qui vit et se transforme.

Cet ouvrage rassemble plusieurs contributions à l'histoire des nombres complexes et des vecteurs. Chaque auteur — mathématicien ou physicien, historien ou philosophe des sciences, didacticien ou pédagogue — en aborde une étape ou un point de vue différents et cet ensemble rend la grande diversité et l'extrême richesse de cette question.

Certains auteurs s'attacheront à retracer l'évolution des concepts, des *più di meno* et *meno di meno* de Bombelli aux *couples algébriques* de Hamilton ; d'autres développeront dans le détail de multiples utilisations des quantités imaginaires et des nombres complexes en mathématiques, leur constitution théorique, leur diffusion et leur insertion dans l'enseignement.

Sans éviter d'aborder les aspects techniques et pratiques des sujets qui y sont traités, ce livre répond à la volonté commune d'être réellement accessible à un public de « curieux », d'horizons et de formations aussi divers que possible.

L. Boi, G. Châtelet, A. Dahan Dalmedico,
M. G. Doncel, J.-L. Dorier, D. Flament, Ch. Gilain,
J. Gray, J. Lavau, A. C. Lewis, Ch. Morazé, D. E. Rowe,
K.-H. Schlote, G. Schubring, L. Sinègre,
J.-J. Szczeciniarz, M. Zerner.

ISBN 7351 0763 9
190 F



9 782735 107636

Mme Annie Beaurain ne faisait pas partie du comité de lecture, elle a donc hurlé sa haine et sa jalousie dans une lettre que le tribunal a dans leur dossier pénal, et que je n'ai pas.

Le baptême qui faisait hurler A.B. pour désigner les tenseurs antisymétriques du second ordre à des techniciens d'atelier qui jamais ne feront d'analyse tensorielle, fit au printemps 2014 l'objet d'un débat et de propositions sur feu le forum de l'UdPPC (Union des Professeurs de Physique et Chimie), et la proposition de Jean-Louis Leroy-Bury est retenue : gyreurs. Les courriers privés avec JL Leroy-Bury existent toujours.

Un wiki expose l'essentiel, condensé pour les autres professeurs de physique, suite à la demande d'un d'entre eux (Jean-Philippe Roux) : http://deontologic.org/geom_syntax_gyr

Toujours s'il y avait un mot de vrai dans ce flot de calomnies qui enchante les militantes de la misandrie victimaire, il faudra expliquer par quel miracle moi-même et l'ingénieur Jean-Louis Gleizes, nous avons fait tomber un escroc international, en janvier 2009 :

<http://impostures.deontologic.org/index.php?board=26.0> . Mon expertise, minéralogie, rhéologie, ingénierie, est toujours en ligne : http://deonto-ethics.org/resources/Corrige_expertise.html

Nous sommes quelques soixante à cent minéralogistes en France à pouvoir faire ce travail d'expertise : des radiocristallographes, il y en a, mais qui soient en même temps minéralogistes des minéraux phylliteux, il y en a moins, dont deux au CNAM, une vingtaine au Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, le reste dans les universités, le Muséum d'Histoire Naturelle, l'INRA et dans les compagnies pétrolières.

Toujours s'il y avait un mot de vrai dans ce flot de calomnies qui ravit les militantes de la misandrie victimaire, il faudra expliquer par quel miracle c'est moi et pas un autre qui a réalisé ce livre de vulgarisation de la physique quantique (pièce jointe) : [La microphysique que l'on vous conte est-elle bien la bonne ?](http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/Physique/Microphysique_contee.pdf) À l'adresse http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/Physique/Microphysique_contee.pdf

Cette rédaction m'a pris huit ans depuis la demande initiale, et j'ai créé un autre wiki pour procéder à cette élaboration à plusieurs mains : <http://deontologic.org/quantic>

Certes tout trouveur suscite la jalousie et l'irritation de tous ceux qui auraient dû trouver, mais n'en avaient ni les méthodes ni l'audace. Toutefois regardez mieux les compétences et les titres de ceux qui m'ont déjà « *endorsed* » (garantissent aux autres ma compétence) sur <https://www.researchgate.net> :

Vladimir A. Kulchitsky endorsed you for Cognitive Development.

E. Moya De Guerra endorsed you for Fundamental Physics.

Toujours s'il y avait un mot de vrai dans ce flot de calomnies qui flagorne et ravit les militantes de la misandrie victimaire (dont les JAF, juges et parties dans la guerre sexiste), il est à remarquer que Geneviève Letellier avait détruit la page suivante, quand elle a exhibé au tribunal, pièce Zanetti n° 115, un courrier du 10 juin 1996 à l'inspecteur Marian Tempka ; toutefois un double subsistait au Rectorat de Grenoble, et voici la page dont le contenu dérangeait le plan de la malveillante et de son avocate, non moins malveillante et dangereuse :

le 02/05/95

Joel ROBELIN
Professeur principal
de la terminale BEP

Monsieur Joel BRUNET
Conseiller pédagogique de
Monsieur Jacques LAVAU

à

Monsieur,

Je vous demande de bien vouloir transmettre à Monsieur Jacques LAVAU votre stagiaire, mes plus vifs remerciements pour ses interventions auprès des élèves de terminale BEP.

Ces interventions ont eu pour motif d'apporter aux élèves toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent répondre aux questions de leur dossier d'examen se rapportant à l'émission infrarouge et aux oxydes de carbone.

Celles-ci ont consistées en deux exposés en classe entière ,de la réalisation de supports de cours , d'un suivi des élèves dans l'élaboration de leurs réponses.

Conjuguant une parfaite connaissance des sujets avec une clarté admirable de ses exposés , une pertinence des supports de cours proposés ainsi que l'attention continue envers les élèves monsieur LAVAU a provoqué l'enthousiasme de ceux-ci. Très motivés ils ont entrepris une recherche personnelle et assumé facilement l'effort de rédaction nécessaire à leur travail.

Monsieur LAVAU a de plus construit une collaboration précise avec les collègues électroniciens. L'ensemble de ses prestations se sont révélées remarquables.

Encore une fois,transmettez je vous prie Monsieur BRUNET , mes éloges pour son travail à Monsieur LAVAU. Je vous en remercie.

Bien cordialement.

Professeur de droit à Grenoble, Jean-Claude Coviaux a pouffé quand il a lu :

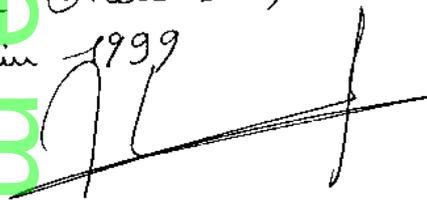
le bureau de Jacques, qu'à Toulon, un peu plus tard, il s'était achetait un bateau avec le salaire de sa femme. Certains mois, il restait 400 francs pour vivre, même pas l'intégralité des
Bien qu'elle disposât de toutes les archives du ménage, jusqu'à exhiber un brouillon de lettre à ma grand-mère datant d'avant le mariage en 1971 (pièce Zanetti n° 93), jamais Geneviève Letellier n'a pu exhiber au juge d'instruction J.-P. Rieux la moindre trace d'existence du dit « *bateau achetait à Toulon avec le salaire de sa femme* ». Mais entre avocates de Valence et au TGI de Valence , plus c'est gros mieux ça passe... Guerre sexiste et solidarité corporatiste obligent.

Jean-Claude Coviaux précisa :

l'affirmation selon laquelle il aurait acheté
un bateau à Toulon avec le salaire de
sa femme ne correspond à aucune réalité.
Non seulement il n'en avait pas les moyens,
mais, à supposer qu'il les eut, j'aurais
sans doute été le premier à en être informé
et, probablement, à négocier avec lui.

Quant au témoignage de Madame Baurain,
il me paraît relever de l'imagination la
plus délirante et, pour dire le fond de
ma pensée, la plus absurde. Monsieur
LAVAU ne m'est jamais, depuis quarante
ans, apparu comme un être violent. C'est
un esprit scientifique et un chercheur perpétuel,
certes spirituel et caustique, mais rigoureux
et travailleur. Intellectuellement exigeant
avec les autres, il est plus encore avec lui-même.
En aucun cas, il ne me paraît capable de
maltraiter ses enfants, ni même d'être
dur avec eux, et j'avoue ne pas comprendre
comment il est possible de lui imputer de
tels comportements, si ce n'est parce que les
pans liés aux séparations entraînent
quelquefois à des outrages qui font peu de
cas de la réalité.

Fait à Grenoble,
le 2 juin 1999



Pièces d'Annie Beurain que j'ai rendues publiques :

[16 avril 1999 : Annie Beurain se vante de participer à la rumeur selon laquelle je serais le père inconnu de mon petit-fils.](http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/Beurain_tapuscrit_R.png)

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/Beurain_tapuscrit_R.png

16 avril 1999

Réponse à ton courrier du 7 Avril.

Jacques,

dans ta lettre tu declares que j'ai « donné, il y a un an, la mesure du résultat des calomnies répandues... ». Je te signale que je me suis contentée de partager avec une seule personne : la grand - mère de Cécile, les doutes qui m'envahissaient « Qui est le père de Hugo, ». Je n'ai rien rien dit de plus. Si d'autres mots ont été prononcés, d'autre doutes émis ce jour - là, ce n'est pas par moi. D'ailleurs rien ne fut dit de façon explicite par moi. Nous avons eu une conversation à mi - mots. Mais au bout de trois mots j'ai su que nous pensions à la même chose.

Alors comme cela, Monsieur Lavau a un zizi long de 700 km, capable d'engrosser Cécile à Saint-Quentin tout en restant au travail à Montélimar ? Pas grave hein ! C'est bien assez bon pour les crédules, par exemple le tribunal de Valence...

[16 avril 1999 : quand Annie Beurain se réjouit de croire Geneviève quand celle-ci prétend aux enfants que j'aurais le SIDA.](http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/Beurain_tapuscrit2R.png)

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/Beurain_tapuscrit2R.png

M-74. Ligne 32. Je n'ai jamais entendu parler avant aujourd'hui que tu étais atteint du Sida. Mais je pense qu'avec les progrès de la médecine tu ne dois pas trop t'affoler. Les temps de survie sont maintenant très longs. D'ici là ils auront bien trouvé une solution. Bien sûr si tu avais vingt ans, les choses seraient différentes, mais à 55ans, avec les progrès de la médecine, tu mourras sûrement d'autre chose. A ton âge, c'est plus facile de devoir vivre en s'abstenant de le transmettre que lorsqu'on a 20 ans. Et puis ou as-tu attrapé - ça ? Auprès d'une femme, la transmission dans ce sens est rare, je crois. Auprès d'un autre homme, alors. Après tout si ta femme est lesbienne, c'est normal que tu goûtes aussi à tout. A notre époque, plus rien ne doit étonner, surtout venant de la part de gens supérieurement évolués. Si tu considères que ta femme est lesbienne, comme je suis sa meilleure amie, que dois -je en conclure ?

Le 30 mai 2004, Annie Beurain usa encore de son omniscience innée pour expliquer aux Québécois ébahis qu'elle savait bien mieux que moi l'incident qu'elle n'avait jamais vu et dont je suis l'unique témoin, par lequel l'accident mortel si bien planifié par ma très charmante épouse a été évité par miracle :

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/trompettes1.htm

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/trompettes2.htm

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/trompettes3.htm

Voilà :

... il devait rouler sur un chemin privé caillouteux, plein d'ornières pour atteindre la route... et s'est cassé la g... De là à nous accuser d'avoir saboté le vélo il n'y a qu'un pas que J. n'hésite à franchir car, il n'est pour lui pas envisageable qu'il soit tout simplement tombé. Il semblerait que la vis maintenant le frein avant ait sauté. Pour lui, si la vis est tombée, c'est qu'une main malveillante était intervenue (pourquoi n'a-t-il pas utiliser le frein arrière ? Utiliser le frein avant seul est le meilleur moyen de passer par dessus le guidon) et puis, un homme comme lui, ne peut pas non plus, tomber de vélo.... Je lui conseille de mettre des stabilisateurs, ça évitera les chutes qui, à son âge peuvent être graves. Il est arrivé le week-end dernier une mésaventure comparable à G.W.Busch, les médias du monde entier rigolent, mais personne n'accuse son épouse, la CIA ou Ben Laden d'avoir voulu l'assassiner!

Sauf que l'unique témoin a consigné cela par écrit, l'a **publié**, et il n'y a aucune trace de chute :

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide/sabotage_de_frein.htm

Il est donc un fait public que l'un de nous deux ment effrontément.

Codage pour publication : « *Canas* » est pour Savasse. La différence est que si les habitants de Savasse sont les Savassons, les habitants de *Canas* sont les *Canassons*. « *Gazonbleu* », féminin de Barbe-bleue désigne évidemment mon épouse Geneviève Letellier, « *Sigbert* » est le codage de Bertrand Lavau, « *Frédégonde* » est le codage de Cécile Lavau. « *Nagoumari* », capitale des nougats, désigne évidemment Montélimar. « *madame Plantefayard* » est Claudette Dumas, « *son mari, Plantefayard* » est Yves Camboulives, tous deux terrifiés par les menaces du couple de tueuses conjurées, sur la scolarité de leur fils Théo dans le collège Alain Borne où les conjurées mère et fille officiaient.

Après de ces voisins et des autres, de tout Saint-Quentin et de tout Montélimar, je suis présenté comme *un jeteur de bébés par terre, un violeur d'enfants, un violent, un ours qu'il ne faut fréquenter en aucun cas* pour l'isoler au maximum (et sous peine de repréailles si quiconque désobéissait). Dans le faux témoignage dicté à Bertrand, et daté du 10 février 2000, parmi de nombreuses fantasmagories, il est prétendu que Geneviève et les enfants auraient écourté un séjour au Brusac « *parce que papa menaçait de se suicider* » ; il est ainsi trahi que si mon épouse manœuvrait à m'isoler au maximum, c'était bien dans le but d'obtenir une dépression majeure et un suicide. Elle manifesta du reste un dépit palpable de n'avoir obtenu aucun résultat de ce genre : je savais où les deux tueuses conjurées voulaient en venir. C'est bien dans ce dépit qu'à la rentrée 1991, Geneviève mon épouse déclara aux trois enfants réunis que j'avais « *probablement le SIDA* ». ■ ■

Le tribunal de Valence ne connaît qu'une petite partie du harcèlement et des campagnes de calomnies répandues par ce gang depuis 1988 jusqu'en 2012 au moins :

De 1988 jusqu'à l'interruption provisoire en 1993, ce fut dans la ville de Saint-Quentin, et il n'y a pas de preuves publiques écrites.

A partir de 1997 ce fut dans la ville de Montélimar et dans le voisinage Savasson.

A partir de 1998, ce fut au tribunal de Valence. Et là le tribunal a toutes les preuves sous la main, quoique dispersées en deux dossiers séparés, et jusqu'à présent étanches l'un à l'autre.

A partir de 2003, soucieuses de protéger l'impunité de l'attestation mensongère du 13 août 1998, Annie Le Sénécal épouse Beurain, Geneviève Letellier et Cécile Lavau m'ont surveillé sur tout Internet et parfois Usenet. Le harcèlement et les campagnes de calomnies par le gang sont désormais **publics** sur tout Internet francophone (France et Québec principalement), parfois sur Usenet. En février 2005, le gang a recruté un nouveau chien d'attaque, en la personne de Jean-Paul Douhait, aussi connu sous seize ou dix-sept pseudonymes. Outre la malveillance et la bêtise, qualités requises pour être recruté comme chien d'attaque par le couple de tueuses conjurées, Jean-Paul Douhait est aussi extrêmement vantard, ce qui fait qu'il s'est coupé à de nombreuses reprises, et j'ai pris soin que ces preuves demeurent **publics** depuis. Sur Usenet en 2010, Jean-Paul Douhait est allé jusqu'aux menaces de mort par arme à feu, mais n'a eu qu'un simple rappel à la loi par le procureur d'Evian (malgré l'outrage à magistrat). Sûr de son impunité, Jean-Paul Douhait a récidivé en 2012. **Toutes les preuves sont publiques.** Vantard, Jean-Paul Douhait s'est abondamment vanté d'être membre du complot, d'avoir les nouvelles toutes fraîches en provenance de Savasse, directement par Geneviève Letellier.

Rappel de la loi à Jean-Paul Douhait, alias Cascus...

http://debats.aristeides.info/index.php?option=com_content&view=article&id=97:faux-et-calomnies&catid=53:faux-tmoins&Itemid=64

Quand Jean-Paul se vante d'être du complot.

http://debats.aristeides.info/index.php?option=com_content&view=article&id=127:quand-jean-paul-se-vante-dtre-du-complot&catid=53:faux-tmoins&Itemid=64

Sur Usenet et sous le pseudonyme de "tsts Mouche" et du 4 avril 2010 au 13 décembre 2010, Jean-Paul Douhait a continué de me calomnier en rafales, et a menacé de mort par arme à feu :

<http://deonto-famille.info/index.php?topic=246.0>

En 2012, Jean-Paul Douhait récidive.

http://debats.aristeides.info/index.php?option=com_content&view=article&id=153:en-2012-jean-paul-douhait-rcidive&catid=53:faux-tmoins&Itemid=64

Décédé trop tôt pour être interrogé par le juge d'instruction, Jean-Claude Pinoteau, outre ses nombreuses menaces de mort (et contre ma compagne aussi), s'était beaucoup vanté d'être en lien étroit avec mon ex-épouse Geneviève Letellier et avec Jean-Paul Douhait, qui lui dictaient les calomnies à répandre **publiquement** et sur mon compte, et sur feu Georges Lavau. Sa guerre à mort contre l'honnêteté, la science et les scientifiques : <http://impostures.deontologic.org/index.php?board=23.0> Vendeur de remèdes-miracles contre le cancer, c'est d'un cancer qu'il est mort.

La nouveauté par rapport à 2002, est qu'à présent le scandale est **public** dans sa quasi-totalité, et que des complicités officiellement considérées comme impensables, ont été avouées, et j'en ai rendu les **preuves publiques**. En mars 2006, grâce à l'attestation mensongère dictée par le gang à madame Beaurain, Geneviève Letellier a obtenu la répudiation aux conditions matérielles qu'elle voulait : rafle de tous les biens du ménage et de mes biens propres, aucune prestation compensatoire, voire indemnité à son profit. Grâce à cette rafle sur tous les biens du ménage et mes biens propres, grâce aussi aux autres fraudes sur la rançon prélevée mensuellement sur mon salaire, ainsi que sa fraude sur l'impôt foncier qu'elle a manœuvré pour me faire payer, Geneviève Letellier a pu rémunérer largement les autres faux témoins qui apparaissent dans les deux procédures, pénale et civile. Mmes Annie Beaurain, Simone Sarfati (voire Françoise Denain) ont écrit avoir été rémunérées en nature sur le butin pris.

Depuis le 25 juin 2009, nous tenons **public** l'échange de courriels initié le 23 mars 2009 par le service juridique de l'hébergeur 1and1.fr, suite aux manœuvres souterraines du gang pour faire taire le témoin gênant :

<http://debats.caton-censeur.org/index.php/tous-les-articles-mainmenu-9/nouvelles-mainmenu-2/1-rcentes/126-accusations-secrtes-et-menaces-reelles>

Le service juridique de 1and1.fr ne pourra se dérober à la réquisition du juge d'instruction.

Devant l'obstruction totale par l'avocate commise d'office, Myriam Touzan, il a fallu un courrier au procureur, pour que celui-ci m'adresse enfin le réquisitoire aux fins de non-lieu, de Madame Virginie Deneux, alors substitute et présentement procureure, quatorze mois après. Je remercie le procureur Nahon.

Dans cette affaire criminelle, efficacement déguisée en divorce *pour faute*, il n'y a pas une avocate inscrite au Barreau de Valence qui n'ait copieusement menti, au minimum menti par omissions. La stratégie du mensonge à 200 %, était en un sens "*normale*" pour Florence Zanetti : elle était payée pour cela. C'est plus choquant pour les avocates, soit au pénal, soit au civil, qui étaient censées m'assister, et qui ont menti au maximum pour couvrir leur collègue, pour ne jamais la mettre dans l'embarras - solidarité consororale oblige. C'est au Tribunal de Valence, que j'ai découvert à quel point la guerre sexiste passe aussi entre l'avocate et son client, s'il a le tort d'être le mâle.

Dans tous les Barreaux de France, c'est un secret de Polichinelle que les procureurs refusent systématiquement d'appliquer la loi, l'article 441-7 NCP, devant la multiplication des attestations mensongères dans les affaires de répudiation, d'initiative féminine. Mais moi, grand public scientifique,

et non pas juriste, j'ignorais cette tradition de fraude instituée, envers la loi écrite.

Autres pièces nouvelles : dans son courrier du 12 octobre 2006, feu ma mère Anne de Corlieu-Lavau, s'est vantée d'avoir protégé la criminalité organisée, pourvu qu'elle soit féminine.

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/Fam_Lavau/protger_criminalite_feminine.html

Dans ce courrier et celui de Suzanne Tunc, vous avez la teneur de la campagne de rumeurs calomnieuses répandues dans tout le voisinage par les deux conjurées - Geneviève Letellier et sa fille aînée Cécile. Cette campagne de calomnies avait été dissimulée à la justice durant des années, pour deux mobiles :

Pour ma mère, Anne de Corlieu-Lavau, pour ma sœur Florence Lavau, pour l'amie de famille Suzanne Tunc, et pour mon avocate Brigitte Prudhomme, le mobile du mensonge par omission, et de l'obstruction à faire jaillir la vérité, était la passion misandre victimaire, l'intime conviction préalable que c'est forcément le mâle qui est le violent, le vicieux et le perfide, et qu'il faut abattre son fils ou son frère.

Pour les voisins Yves Camboulives et Claudette Dumas, c'était par crainte de représailles sur la scolarité de leur fils Léo Camboulives : en effet, mon épouse Geneviève Letellier était professeure de mathématiques au collège Alain Borne, où Léo Camboulives était élève. De plus Cécile Lavau y était monitrice des devoirs surveillés, à titre d'emploi-jeunes, et déjà des menaces puis des magouilles avaient inquiété les parents Camboulives et Dumas.

Une nouveauté est désormais que, sept mois avant de mourir, Anne de Corlieu-Lavau a enfin "mangé le morceau". J'ai publié tout cela, et des centaines de lecteurs l'ont lu :

La page qui suit est extraite d'un courrier de quatre pages, du 12 octobre 2006, c'est la page 3.

Jacques - Réfères toi au
procès d'Outreau

Si Cécile avait été crue, ou
acceptée "Croyable", véridique,
tu aurais été mis en garde à
vue, détention provisoire.

Si tu avais été cru, Geneviève
aurait été mise en garde à vue
etc - C'était la prison -
Et vos enfants à la D.D.S.

État - la une victoire ?

Cécile

J'ai forcé en ta faveur. Je
n'ai jamais cru Cécile -
J'ai souffert, humilié, de
de raporter à se prétendre,
victime et d'autant plus, l'usage
de la en victime d'abus sexuel
en famille - mettant une famille
au niveau des faits divers,
tentation de guéguerre -

Et ce superbe déni de réalité :

S'il y a une victoire, c'est
que personne n'a cru
Anne Beaurain, non
plus -
Tu es sain et sauf -

Pendant des années j'ai demandé en vain que les récepteurs de la campagne de calomnies témoignent en justice qu'ils en étaient récepteurs - et le fait fut public. La Reine-Mère a soigneusement attendu que l'affaire civile soit judiciairement bouclée et irréversible, avant de se vanter par écrit de sa ferme volonté de protéger sa bru des conséquences pénales de ses actes, et cela aux dépens de son fils.

En janvier 2005, la Reine-Mère se vantait de les faire tenir aisément dans le complot : "*Je reviens de déjeuner avec Suzanne, et nous sommes toutes d'accord contre toi !*", "*Je reviens de chez Florence, et nous sommes toutes d'accord contre toi ! Il faut absolument t'empêcher d'avoir un avocat correct, car ce serait défavorable à Geneviève.*" Florence Lavau a démenti par écrit être tant d'accord que cela, tout en l'étant tout de même.

Si on résume les accusations répandues par les deux tueuses conjurées, et complaisamment reprises à l'intention du tribunal par Annie Beaurain :

- 1- J'ai un zizi long de 700 km, afin de pouvoir engrosser ma fille Cécile à Saint-Quentin, tout en travaillant et résidant à Montélimar, et être ainsi le père biologique présumé de mon petit-fils Hugo Lavau - de père inconnu.
 - 2 - J'ai des bras longs de 400 km, afin de pouvoir "*rouer sa fille de coups*" tout en résidant et travaillant à Rennes, puis à Saint-Méen le Grand.
 - 3 - C'est moi qui serais l'aspirant assassin, et je serais censé tâcher de me *faire passer pour fou* en ce but, pour échapper aux responsabilités pénales.
 - 4 - A une date qu'Annie Beaurain n'a jamais pu déterminer à vingt-quatre ans près, ni en aucun lieu, ni d'aucune façon, j'aurais "*achetait un bateau à Toulon, avec le salaire de sa femme*". Mes amis en rient encore, de cette fantasmagorie qui complait si bien à la substitute, et aux juges successifs.
 - 5 - C'est moi qui serais l'*autoritaire*, le *violent*, l'*abusif*, le terroriste, puisque c'est moi le mâle.
 - 6 - De plus, c'est nécessairement moi qui serais en conflit autoritaire avec les enfants, sur la nourriture, car une femme autoritaire et bornée, *ça ne se peut pas, ça ne serait pas politically correct*, donc il faut trouver un mâle coupable à sa place...
 - 7 - Mais pour autant, c'est moi qui serais le lâche, facile à terroriser par un clébard fort modeste.
 - 8 - Ingénieur de recherches puis analyste-programmeur à cette époque, je passerais mon temps à *des jeux vidéos*, prétend Annie Beaurain, ce qui est non seulement incompatible avec les témoignages de mes clients, mais aussi avec le matériel de l'époque. Témoignages publiés.
- Etc. etc. etc., enfin le standard de la fantasmagorie standard, en matière de répudiations pathologiques et crapuleuses. Calomnie standard, à laquelle l'impunité et les récompenses sont garanties en standard...

Toutefois, dans son mépris à l'égard de ses faux témoins de complaisance, Geneviève Letellier n'a pas pris soin de prévenir les unes des écrits des autres, et elles se coupent entre elles dans leurs fantasmagories. J'ai publié ces contradictions flagrantes, et des milliers de lecteurs ont déjà lu ce que la substitute Virginie Deneux a considéré comme négligeable - encouragée en cela par la ferme complicité de mon avocate Myriam Touzan, envers la fraude féminine, et envers l'impunité de plaidoirie qui est le privilège de l'Honorable Monopole.

Je n'ai pas encore publié toutes les fautes professionnelles flagrantes commises par les JAFes au

long de cette affaire. Il est temps d'achever cette tâche. L'article 225-1 NCP interdit toute discrimination sexiste, mais il est bafoué au quotidien, au moins au T.G.I. de Valence.

Au moins 60% des français ne peuvent accéder à la justice, ne peuvent faire valoir leurs droits : le monopole d'avocat est bien trop cher, les consignations à verser sont inabordables, et la barrière culturelle est souvent infranchissable. Je fais partie de ces 60 à 70% de français qui de fait ne peuvent faire valoir leurs droits. De notoriété publique, les forfaitures et les fraudes dont j'ai été victime dans ce T.G.I. de Valence, ne sont nullement isolées, mais sont le quotidien du quotidien. Les fraudeuses n'avaient juste pas prévu que quoique pauvre, je suis culturellement bien armé pour écrire, et publier leurs fraudes. J'ai donc rendu le scandale public, **internationalement public** dans la francophonie. C'était la fraude de trop. Je suis un auteur lu.

Me constituant partie civile, je demande la réouverture du dossier pénal d'Annie Beaurain et de Geneviève Letellier, au titre de l'article 441-7 NCP, et de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881. Par ailleurs, dans le dossier actuellement enterré, se trouvent des dénonciations calomnieuses relevant de l'article 226-10 NCP. Enfin quiconque étudiera le dossier de presse de la dame Beaurain, ci-joint, découvrira qu'elle agissait depuis le printemps 2005 en équipe de harcèlement avec Jean-Paul Douhait, résidant à Annemasse. Les pseudonymes utilisés par Madame Beaurain sont "Alie Boron" le plus souvent, et "Ambre" sur quebec-politique.com. Les pseudonymes utilisés par Jean-Paul Douhait sont : « vendredi », « Ixe », « Corbeau », « Incognito », « Jean-Paul », « Jeanpapol », « tsts Mouche », « passant », « Isaac Menuhin », « pierre szmydt », « Violette Dubois », « jacques dupont dit Jacky », « cassidile dit cascus », « vous dites le savoir », « jderrida », ou « Charlot », selon le lieu. Il s'est vanté par écrit de sa participation à la campagne de harcèlement calomnieux, ainsi que de son lien organique avec Geneviève Letellier et son avocate Florence Zanetti, **et sa vantardise est publique**. Son équipière Annie Beaurain lui avait bien expliqué à quel point son impunité pénale est garantie...

Vu les obstructions d'avocates jusqu'à présent dans le Barreau de Valence, très très désireuses d'étouffer l'affaire, de préserver le privilège de libre-fraude, et de préserver les *renvois d'ascenseur* entre collègues, je demande à accéder personnellement aux précédentes pièces de ce dossier pénal.

Toutes les pièces **publiques** mentionnées ci-dessus sont publiquement consultables aux adresses ci-dessus. Tous les liens sont cliquables sur le double de ce courrier que vous trouverez à l'adresse http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide_rouvrir_penal_2016.pdf.

Comme le tribunal a coutume de travailler sur papier et non en pièces électroniques, je joindrai dès que possible un bordereau des pièces jointes, et le reste du dossier. Très volumineux, il prend plusieurs kilogrammes. Une pièce n'est pas publique et est jointe ici en papier : l'acte de propriété de la propriété de Savasse. Contrairement à la criminalité organisée, je n'ai rien à cacher, aussi le présent courrier est rendu public, par égard pour les nombreuses autres victimes de délinquances similaires. Je demande des dommages et intérêts qui soient un signal mémorable pour ce genre de délinquants jusqu'ici impunis, un signal qui fasse jurisprudence : cent quarante mille euros, 140 000 €. En plus des amendes légales.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Doyen des Juges d'Instruction, l'assurance de ma très haute considération.

Jacques Lavau

Premières pièces jointes :

Pièce 1 : Ordonnance de non-lieu du 16 décembre 2002. 1 page.

Pièce 2 : Acte de propriété à Savasse. 16 pages.

Pièce 3 : Tiré à part de **Le nombre, une hydre à n visages. Entre nombres complexes et vecteurs.**

http://jacques.lavau.perso.sfr.fr/mission_parricide

Jacques Lavau

13 / 13